

Sainte-Anastasie



Bulletin
Municipal

AVRIL 2008

n° 211

LE MOT DU MAIRE



Pour un 1er avril... à Sainte-Anastasie

Vous souvenez-vous de vieilles histoires de votre enfance qui hantaient alors régulièrement les chaumières ? On parlait alors quelquefois au coin du feu, de la peste, des loups, des famines, sans oublier les incontournables et horribles ogres mangeurs d'enfants. Le rhume des foins n'était alors soigné qu'à la tisane et n'était qu'un épiphénomène saisonnier...

Avec les temps « modernes » et la paix revenue tout cela aurait pu être oublié. Hélas, c'était sans compter sur d'autres redoutables fléaux menaçant notre belle humanité.

De fait, aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus de foin et nos bestioles domestiques ne sont gavées que de granulés parfaitement chimiques et naturellement aseptisés. Pourtant, catastrophe des catastrophes, il nous faut maintenant compter sur d'autres fragilités congénitales ou peut-être paranoïaques et voir ressurgir partout alentour quelques autres ennemis redoutables.

Parmi ceux-ci, le mortel cyprès provençal dont les victimes ne se comptent plus, suivi de près de son cousin américain le cyprès bleu de l'Arizona, du chêne vert ou du blanc, du pin parasol comme du pin blanc, sans compter la multitude d'espèces végétales presque toutes vénéneuses, polluant lamentablement notre atmosphère jusqu'au point de la rendre insupportable et irrespirable.

C'est, en effet, un bien grand malheur pour nous pauvres mortels, que d'avoir à respirer ces pollens maléfiques qui toutefois, reconnaissons-le, constituent un gisement très lucratif pour l'industrie pharmaceutique et quelques autres grands sorciers, comme naturellement les indispensables cellules de soutien psychologique sans lesquelles nous ne saurions survivre.

Sachons donc que le pollen est particulièrement dangereux, comme pourraient l'être très probablement les innocentes abeilles qui le consomment. Notons enfin que la longue liste des espèces végétales nuisibles à l'humanité devra être rapidement complétée afin de permettre une parfaite ERADICATION planétaire.

Pour ce faire, il ne nous manque donc plus aujourd'hui, qu'un Arrêté Préfectoral en bonne et due forme interdisant toute plantation -sauf naturellement de quelques pelouses et arbres en plastique-. Cela ne saurait tarder.

Mais vous comprendrez bien, qu'au nom du sacro-saint principe de précaution et pour ne pas risquer d'être mis en examen, je me dois de vous recommander instamment de consulter immédiatement et sans hésitation votre médecin traitant dès la moindre gratouille ou chatouillement nasal.

Et dire que nous pensions vivre au paradis !

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.ste-anastasie.fr

Informations pratiques

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

STE-ANASTASIE "La Boutique" place des Ferrages
Ouverture : -mercredi 14h 18h -samedi 10h 12h
Tél : 04 94 72 29 50 ouvert à tous ,
Vente ou Dépose

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège Social : 83136 Méounes les Montrieux
Pour le Canton Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51

Les prochaines permanences auront lieu :
les Vendredis 02, 16 et 30 mai 2008,
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi,
mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le
mercredi de 13 H 30 à 17 H.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme Séverine COURMONTAGNE : aide à domicile,
retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).
Tél. : 04.94.92.27.08.

DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISSOLE

à FORCALQUEIRET Horaires d'ouverture
Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30 Le Samedi de 9H à 12H et de
15H à 18H Fermé le Dimanche et Lundi

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :
Le LUNDI 26 MAI 2008

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

C.I.C.A.S.



Retraite complémentaire
des salariés

Tél. 0820 200 014

Permanence : BRIGNOLES

Cité Administrative, Rue des déportés Mercredi et
le Jeudi (au rez-de-chaussée)

BIBLIOBUS

Prochain passage du bibliobus à Ste-Anastasie :
Le MARDI 20 mai 2008
de 14 H à 15H au Parking des Ferrages

Numéros utiles

Mairie

-Accueil : 04.94.69.64.40

-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

-M. DUCHEMIN, 5ème Adjoint (Urbanisme) :

04.94.69.64.45 reçoit du lundi au vendredi aux
heures d'ouverture de la mairie.

-Mme BRETON, 1er Adjoint (Action sociale) :

04.94.69.64.47 Reçoit le lundi, jeudi et vendredi,
de 9 H à 12 H, mercredi de 14 H à 17 H

-Service cantine : 04.94.69.64.10

Fax : 04.94.69.64.41

Assistante Sociale

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec
l'assistante sociale : 04.98.05.17.60

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile Mission : assurer
aux personnes dépendantes un soutien adapté
(retraités) : 04.94.69.44.86

Fourrière Municipale Conventionnée

« IDENTITE CANINE » à Garéoult :
04.94.04.89.33

Police Municipale Numéro : **06.08.80.45.82**

Pharmacies de Garde

Numéro du standard d'appel d'urgence :
08.92.46.45.45

Dépannage

E.D.F. : 0 810 333 083 Téléphone : 10 15 (*)

Eau et Assainissement : 0 810 757 757

(*) en cas de dérangement de votre ligne vous pouvez
venir en mairie où un téléphone sera mis à votre disposition
pour contacter France Télécom.

Conciliateur de justice

Pour le canton, une permanence est assurée en Mairie
de La Roquebrussanne, tous les jeudis de 14H à
17H30 sur rendez-vous au 04.94.37.00.90

Gendarmerie Nationale - Brigade de La Roquebrussanne

Le **17** uniquement pour les urgences

Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y compris
les simples contacts ou demandes de renseignements.

Urgences

Pompiers : 18, Samu : 15



Jean-Pierre MORIN, Maire
et le Conseil Municipal de SAINTE-ANASTASIE,
ont l'honneur de vous inviter

à la **Commémoration Officielle de la VICTOIRE du 08 MAI 1945**

avec la participation de la Chorale « CHANT et AMITIE »

10 H 15 : Départ du cortège (devant la Mairie)

10 H 30 : Cérémonie devant le Monument aux Morts (cimetière)

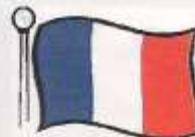
10 H 45 : Apéritif au Bar des Amis

-BLEUET DE FRANCE-



Le 08 MAI la collecte du Bleuët de France sera effectuée sur le territoire communal
par les enfants des écoles.

Vous pourrez ainsi aider les victimes de guerre et les anciens combattants, un geste
citoyen !



Chronique municipale

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2008

N° 08/13 : Affectation de résultat budget communal 2007

Le Maire rappelle l'excédent réalisé en 2007 sur le budget communal de 434 624.41 € qui est affecté de la façon suivante : 100 000 € article 1068 ; 326 934.30 € au compte 002 excédent antérieur reporté ; le solde, 7 690.11 €, au compte 001 en investissement.

N° 08/14 : Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les taux d'imposition de l'année 2007 : Taxe d'habitation 9.88 %, Taxe sur le foncier bâti 19.50 %, Taxe sur le foncier non bâti 87.35 %, Taxe Professionnelle 24.68 %.

N° 08/15 : Budget Primitif 2008

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2008 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 1 710 170 € ; Dépenses et Recettes d'Investissement : 870 229 €.

N° 08/16 : Affectation de résultat budget eau et assainissement 2007

Le Maire rappelle l'excédent réalisé en 2007 sur le budget eau et assainissement de 420 655.36 €. Cet excédent est affecté de la façon suivante : en section d'exploitation 130 680.79 € article 002 excédent antérieur reporté, réparti comme suit : 37 615.66 € au Budget Eau, 43 065.13 € au Budget Assainissement ; le reste soit 50 000 € au compte 1068, réparti comme suit : 30 000 € au Budget Eau, 20 000 € au Budget Assainissement.

En ce qui concerne le résultat d'investissement 289 974.57 € il est reporté au compte 001 excédent antérieur reporté et réparti comme suit : 187 854.27 € au Budget Eau, 102 120.30 € au Budget Assainissement.

N° 08/17 : Prix de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal décide de reconduire les montants de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2008 soit : 0.17 € le m³ pour l'eau, 0.55 € le m³ pour l'assainissement, 7.62 € prime fixe eau, 0.76 € prime fixe assainissement.

N° 08/18 : Budget Primitif Eau et de l'Assainissement 2008 Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif de l'eau et de l'assainissement 2008 - Dépenses et Recettes d'Exploitation : 131 515 € ; Dépenses et Recettes d'Investissement : 358 444 €.

N° 08/19 : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Considérant qu'il est de l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale de déléguer au Maire certaines prérogatives prévues à l'article susnommé.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

-Le Maire est chargé par délégation de pouvoir du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues aux alinéas :

1 - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2 - De fixer, dans les limites déterminées par le

conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

4 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6 - De passer les contrats d'assurance ;

8 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

14 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

16 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour toute affaire de contentieux, d'urbanisme et de police tant devant les juridictions administratives que pénales ;

de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-De donner pouvoir au Maire afin de prononcer l'exécution de la présente délibération.

N° 08/20 : Désignation des délégués au sein du C.C.A.S. Le Conseil Municipal décide de fixer à 4 le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. : MMES BRETON, CONTI, PEPONNET, MAROUZE.

N° 08/21 : Commissions Municipales

Le Conseil Municipal décide de la création des commissions communales suivantes :

- Projet du « Gaou de Vie » composée des membres suivants : MM DUCHEMIN, SABATIER, RAYNAUD, Mme BRETON.

- Commission consultative sports et loisirs des membres suivants : MM ALLAVENA, M CHAUSSIN, M HOFFMANN, Mme MAROUZE.

N° 08/22 : Composition de la commission d'appel d'offres. Le Conseil Municipal décide d'élire comme membres de la Commission d'Appel d'Offres : Membres titulaires : Mme BRETON, MM MORIN, SABATIER ; Membres suppléants : MM DUCHEMIN, RAYNAUD, ETIENNE.

N° 08/23 : Désignation des délégués au sein des Communes Forestières du Var

Entendu que la commune adhère à l'Association des Communes Forestières du Var et suite à une nouvelle organisation de l'équipe municipale il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité en tant que délégués de la commune : titulaire : M ETIENNE, suppléant : M. BONNEFOY

N° 08/24 : Engagement de dépenses Fêtes et Cérémonies

Le Conseil Municipal sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, DECIDE conformément à la législation en vigueur, de prendre, pour la durée du mandat, en charge les dépenses résultant des fêtes locales et des réceptions présentant un intérêt communal certain, notamment :

- les frais de repas annuels du personnel communal, des personnes âgées, des élus et dirigeants associatifs bénévoles ;
- les frais de restaurant engagés par le Maire dans l'intérêt des affaires de la Commune ;
- les achats de couronnes, gerbes, fleurs et menus cadeaux offerts à l'occasion d'événements honorant la mémoire de personnes ayant œuvré pour la commune ou la célébration d'événements à caractères familiaux ou professionnels ;
- les frais occasionnés pour l'achat de denrées nécessaires à la confection des vins d'honneur ou apéritifs lors de cérémonies officielles, de fêtes locales traditionnelles ou d'événements présentant un caractère de notoriété pour la Commune ;
- les frais découlant des actions ou des activités de relations publiques engagées par le Maire ;
- et plus généralement toutes dépenses engagées qui participent et contribuent au rayonnement et à la notoriété de la Commune. Ces dépenses seront imputées au compte Fêtes et Cérémonies (article 6232).

N° 08/25 : Convention Centre Aéré

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer une convention avec l'ODEL VAR pour l'organisation d'un centre de loisirs durant la période du 07/07/08 au 01/08/2008.

Montant à verser par les familles : 12 € par enfant par jour, soit 60 € pour 5 jours. La Commune s'engage à verser à l'ODEL 16.30 € par jour et par enfant.

N° 08/26 : Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M CHAUSSIN en qualité de correspondant "Défense" de la commune.

N° 08/27 : Désignation des délégués au sein du SIVOM de l'Issole

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité pour le représenter au sein du SIVOM DE L'ISSOLE : Titulaires MM MORIN et SABATIER, Suppléants M HOFFMANN, Mme PEPONNET.

N° 08/28 : Désignation des délégués communautaires, syndicaux et associatifs

(annule et remplace la délibération n°08/7) Sont désignés à l'unanimité :

- Pour la Communauté de Communes du Val d'Issole, Titulaires : MM MORIN et HOFFMANN, Suppléants : Mme BRETON et M ETIENNE
- Pour le Syndicat Intercommunal des Chemins, Titulaires : MM ISTRIA et ROY, Supplément : M DUCHEMIN
- Pour le Syndicat Intercommunal d'Electrification, Titulaires : MM ISTRIA et DUCHEMIN, Suppléants : MM ROY et MORIN
- Pour le S.I.V.U. du Train, Titulaires : MM

MORIN et HOFFMANN, Suppléants : Mme PEPONNET et M RENAUD

-Pour le P.I.D.A.F., Titulaire : M SABATIER, Supplément : M MORIN

Pour l'Association Aide et Services à Domicile, Titulaire : Mme BRETON, Supplément : Mme CONTI

Pour le S.I.V.U. de la Loube, Titulaires : MM SABATIER et BERENGER, Supplément : M BONNEFOY

Pour l'Association des Usagers du Balançon, Titulaire : M SABATIER, Supplément : Mme PEPONNET

PROJETS NON SOUMIS A DELIBERATION

M ALLAVENA demande quand sera installé l'aire multisports.

JPM : Nous ne savons pas pour le moment.

M ETIENNE demande la raison pour laquelle il n'y a pas de panneaux d'interdiction de stationner à la Rue Raynouard.

JPM : A partir du moment où il n'y a pas de panneaux c'est le Code de la Route qui s'applique. Le montant de la contravention pour empiètement sur la voie publique (génant) est à 35 € alors que le montant pour un stationnement interdit matérialisé est de 11 €.

Il est signalé que très fréquemment des véhicules sont en stationnement devant l'église.

JPM : Un marquage au sol sera effectué côté église et un arceau amovible sera installé sur la placette face à l'église.

Mme BRETON rappelle les dates des différentes manifestations : concert le 11/04/08 ; marché paysan le 20/04/08 ; Foire aux croûtes le 12/05/08.

Mme PEPONNET demande où en est le projet de la Rue Notre Dame.

JPM : nous avons décidé de commencer par le restaurant scolaire, il précise que le projet de la Rue Notre Dame n'est pas pour cette année. Le projet de la D.D.E. prévoit un égout central sans toucher au canal d'arrosage.

M RAYNAUD précise que les pierres qui bouchent l'entrée du jeu de boules ont été enlevées lors de la foire aux puces, brocante. Les voitures font du « gymkhana ».

JPM : Il faut remettre les pierres pour empêcher les voitures de passer

AUDITION ECOLE DE MUSIQUE

SAMEDI 24 MAI 2008
De 14 H à 16 H
Salle Polyvalente

*1ère Audition Intercommunale
des classes de PIANO
de Ste-Anastasia et de Garéoult*

**Exposition de peinture pendant
l'audition**

Entrée libre

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DURANT LE MOIS ECOULE

- Préparation des festivités (concert, Assemblée Générale de l'Association des Maires du Var, Foire au plants...).
- Arboretum et espaces verts.
- Entretien des écoles.
- Suite des travaux dans les futurs locaux techniques.
- Ameublement du nouveau bureau des Adjointes.
- Poursuite des travaux ancienne gare S.N.C.F. (2nd tranche).



FETE DE LA MUSIQUE

Selon la tradition, la fête de la musique sera célébrée :

le 21 juin prochain,

à 20 H 30, salle polyvalente.

Nous demandons aux personnes qui accepteraient de se produire ce jour-là (musiciens et chanteurs), afin de vivre ensemble les moments de joie que procure la musique à tous ceux qui l'aiment, de se faire connaître le plus tôt possible à la mairie, pour que nous puissions organiser cette soirée.



A.S.E.R.

Soucieuse de développer une politique de réhabilitation de son patrimoine, la Commune de Sainte-Anastasie a sollicité l'aide de l'A.S.E.R. pour pratiquer une étude ethnographique d'une parcelle communale.

Cette étude a mis en évidence un site riche en structures de pierres sèches, « bories » témoins d'un passé agricole important. Mis en valeur ce site sera l'un des atouts de la « Boucle Verte » reliant la gare à la cave coopérative en passant par l'arboretum.

Les membres de l'ASER tiennent à remercier Mme Gouille, M et Mme Raynouard, M et Mme Benestan-

Jacotot, M Leydier, M Sauzède, pour leur collaboration et leur aide dans la recherche documentaire.

DECLARATIONS DE REVENUS



En 2008, vous recevrez votre déclaration de revenus pré-remplie. Certains revenus, connus de

l'administration, sont déjà imprimés sur cette déclaration. Il s'agit notamment des salaires, des retraites, des allocations de chômage et des indemnités journalières de maladie.

Pour votre déclaration de revenus, ayez le réflexe Internet :

- > Simple : aucun justificatif à envoyer et une estimation immédiate de votre impôt
- > Rapide : vous n'avez pas besoin de vous déplacer
- > Souple : des délais supplémentaires pour déclarer
- > Sûr : un accusé réception à la fin de votre déclaration
- > Un geste pour l'environnement : moins de documents papiers échangés.

Vous bénéficiez d'un délai supplémentaire jusqu'au 11 juin dans le Var si vous déclarez par Internet sur le site www.impots.gouv.fr.



Règlementation de l'emploi du feu dans le Département du Var

Soyez vigilant, il y a deux risques :

- 1 : de déclencher un incendie ;
- 2 : de se faire verbaliser par les agents de l'O.N.F. ou les pompiers... (135 €).

Cependant pour les mois d'avril et de mai l'emploi du feu (incinération des végétaux coupés, méchouis, barbecues...) vous n'êtes ni soumis à autorisation ni à déclaration.

Sous réserve toutefois de respecter les conditions suivantes :

- Vent inférieur à 40 km (voir bulletin municipal précédent) ;
- Pas de foyer sous les arbres ;
- Bande de sécurité de 5 mètres débroussaillée et ratissée autour du foyer ;
- Surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment ;
- Extinction totale **par noyage** en fin d'opération ;
- Vérification finale de l'extinction totale en partant.



COLLECTE DE BOUCHONS

Une véritable réussite !

M. Mario Moliner remercie l'ensemble des personnes participant à cette collecte qui a déjà permis de récolter 1,5 m³ de bouchons en un temps record !

Nous vous rappelons les points de récolte : la Mairie, la Poste et le Salon Eve Coiffure. Continuons sur cette lancée. Merci à tous

Le marché forain hebdomadaire des Ferrages ? (dur ! dur !)

Par arrêté municipal n°17/94 modifié par l'arrêté n°35/08 du 01/04/2008, un marché forain a été établi chaque jeudi matin au petit parking des Ferrages.

Cette décision a été prise après de longues concertations entre les forains, les commerçants du village concernés et l'association départementale du commerce ambulancier afin de concentrer, si possible, en un même lieu et un même jour cette activité. Il avait été demandé alors au boucher chevalin d'accepter le déplacement de son étal vers ce nouvel emplacement. Cela n'a pas toujours été facile, mais tant bien que mal, chacun y mettant du sien nous tendions peu à peu au regroupement souhaité.

Peu à peu donc, une clientèle s'est constituée perturbée ces derniers temps, il est vrai, par la fermeture temporaire de l'épicerie du village.

Par contre, en dépit d'interdictions et d'explications, quelques automobilistes ont continué à garer leur véhicule aux lieux et emplacements du marché forain.

Pour tenter une nouvelle fois de relancer cette activité économique réclamée à la fois par les commerçants et les usagers, il a été « proposé » aux forains de rechercher « entre eux » une solution de regroupement sur un seul jour (par exemple le jeudi matin). Il semblerait que cette proposition ait été mal comprise.

Rappelons sur ce point, que cette petite placette a été initialement créée (en 1995) afin de constituer un espace public piéton tel qu'un mail pouvant accueillir à la fois des activités ponctuelles, commerciales ou festives de faible ampleur (dont le marché forain). Ce projet n'est pas enterré. En l'attente et pour éviter tout malentendu, là comme ailleurs la police municipale appliquera avec sagesse mais fermeté, la réglementation permettant de rendre ce lieu à sa fonction de Place de la Mairie.

Rappelons à ce sujet et à ce propos, que le nouveau parking situé au Sud des Ferrages est actuellement en service et qu'un éclairage sécurisant vient d'y être installé.

La mairie reste cependant ouverte aux observations et aux propositions de tous ceux qui pourraient se sentir concernés par cette affaire.



La vie associative

CLUB DES CIGALES



L'idée d'un atelier « Comédie » n'est pas abandonnée. Sans prétention aucune, juste pour le plaisir d'apprendre tout simplement « à jouer » avec les mots et les émotions. Si l'aventure vous tente, n'hésitez pas, téléphonez à Rose-Marie au 04.94.72.21.98.

D'autre part si vous souhaitez acquérir ou approfondir vos connaissances dans une langue étrangère sachez que le club dispose de :



-un atelier d'anglais ;



-un atelier d'italien.

Venez vous renseigner dès maintenant, pour être prêts à la rentrée, au 04.94.72.21.98 ou à la permanence au local des Cigales le jeudi à partir de 15H30.

Rose-Marie BRETON

Le Comité des Fêtes

Organise

le Lundi 12 mai 2008 de 07 H à 19 H Place de la Gare
Foire à la Brocante, Artisanale, Produits Bio,
Marché Paysan et aux Puces.

Comité des Fêtes M. J-J. Guignier : 06.79.55.63.53

NOTA : Inscriptions pour le méchoui du 22 juin chez les commerçants à partir du 15 Mai.



L'Association « ARTS'TASIE »

Organise

Le 12 mai prochain de 8 H 30 à 19 H

Dans le cadre champêtre du Pré de La Font sa traditionnelle
FOIRE AUX CROUTES

Venez nombreux exposer vos travaux ou visiter notre exposition

Entrée gratuite

Renseignements : 04.94.72.26.27 ou 04.94.72.25.63

Le Président : Albert ETIENNE

LA PROVENÇO DOU TEMS PASSA



Le Président de l'Association remercie M. le Maire, les hôtessees qui nous ont servi l'apéritif ainsi que les employés municipaux et la police municipale de leur participation.

Malgré la pluie nous avons eu beaucoup de visiteurs jusqu'à 14 heures.
Grand merci à tous.

Le Président



CHANT ET AMITIE

Vif succès, le 30 mars dernier, salle polyvalente, lors de la soirée consacrée à « Rétina-France ». Le public en grand nombre a répondu à notre appel et apprécié le programme proposé par les chorales "Harmonia" de Rians et "Castellas" de Peypin, qui avaient choisi de s'unir à nous pour cette belle cause. La recette recueillie s'est élevée à 346 €.

Avec toujours le même élan et dans le même objectif, nous nous sommes rendus, le 6 avril, à l'invitation du groupe vocal « La joie de chanter » de La Londe, pour donner un concert commun en leur église. Là encore, l'accueil chaleureux contribua à faire de cette soirée un moment privilégié.

Notons aussi que nous nous réjouissons de participer au rassemblement de chorales qui se tiendra le 18 mai prochain au Luc.

Une choriste



Football - E.S.S.A.

L'E.S.S.A.
organise

le DIMANCHE 4 MAI
un grand tournoi de football
Benjamins et Poussins
au stade des Négadisses à partir
de 8 H 30.

Buvette sur place, remise des récompenses prévue vers 17 H.
Venez nombreux encourager nos jeunes joueurs.

Le Secrétaire



Nouveau dans notre village

Le SKI-CLUB de Ste-Anastasia est né !

La demande s'amplifiant et l'engouement grandissant d'année en année ; alors une poignée de bénévoles passionnés par le ski et les sports de montage a décidé de rendre le projet mature, cohérent et réaliste.

Dès la saison prochaine (2008/2009) les différentes activités débiteront. Afin de vous informer, de répondre à vos questions, d'enregistrer les premières cotisations etc... le Président d'Honneur M. Jean-Pierre MORIN et le Comité Directeur vous invitent à participer à l'Assemblée Générale le **VENDREDI 23 MAI 2008** à 18 H. à la salle polyvalente. Fin de l'Assemblée Générale : 19H45.

En attendant le plaisir de vous rencontrer.

Le Comité.



TENNIS CLUB Ste-Anastasia

DOUBLES MIXTES A LA MÊLEE JOURNEE DU 30 MARS

La convivialité était encore à l'ordre du jour ce dimanche 30 Mars.

Les adhérents se sont rencontrés en doubles mixtes, agrémentés bien sûr d'un apéritif et d'un barbecue très sympathiques. Tous mes remerciements pour l'organisation à Yvo et Olivier. A renouveler très certainement en Juin prochain.

Je profite de cet article pour vous informer que le club vient de passer le nombre historique de 102 licenciés, à la grande satisfaction de tous les membres du bureau.

Rappel de certaines dates :

- 10/05/08 début tournoi jeunes
- 24/05/08 fin tournoi jeunes et remise des prix du tournoi interne et tournoi jeunes.
- 01/06/08 repas de clôture du tennis 12 H
- 22/06/08 sortie de fin de saison à Port Crau (à confirmer)
- 06/09/08 forum des associations

Longue vie au Club,

Le Président, Clément Peponnet.

Page 7



La vie au village

Les Poètes de Ste-Anastasié

Petit déjeuner... spécial.

Il ne s'agit ni du mien, ni du vôtre
Il est certes différent du nôtre
Et pourtant ce petit déjeuner
Pris par un petit oiselet
Aux ailes noires, au ventre blanc
A l'œil vif, au bec rouge et gourmand
Était si plein de charme et d'attrait
Que, sans me lasser, je regardais
Picorer ce petit oiseau léger.
Que picorait-il de bon matin ?...
Il s'était posé sur un petit brin
De mimosa et avalait goulûment
Les pompons jaunes et odorants.
Il sautillait de brin en brin
Pour déguster ces fleurs jusqu'à plus fâim
Ces fleurs jaunes et parfumées
Aussi légères que notre oiselet.
Spectacle merveilleux pour qui sait voir
Qui fait même oublier et s'asseoir
Pour prendre enfin -il faut y penser-
Son propre petit déjeuner.

2 mars 2008

Jeanette Carrière.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Dimanche 4 Mai : Tournoi de Football

Stade des Négadisses

Jeudi 8 Mai : Commémoration

Départ devant la mairie à 10 H 15

Lundi 12 Mai : Foire aux croûtes organisée par

l'association Arts'Tasie

De 8 H 30 à 19 H - Prê de la Font

Foire à la Brocante, Artisanale et Produits Bio

De 07 H à 19 H - Place de la Gare

Dimanche 18 Mai : Festival des Majorettes

Stade des Négadisses et Salle Polyvalente

Vendredi 23 Mai : Assemblée Générale du Ski-Club

de Ste-Anastasié 18 H - salle polyvalente

Samedi 24 Mai : 1ère Audition Intercommunale des

classes de piano de Ste-Anastasié et Garéoult

De 14 H à 16 H - salle polyvalente

Vendredi 30 Mai : Assemblée Générale du Club de

Badminton 18 H - salle polyvalente

LE CARNET DE STE-ANASTASIE

Mariage : Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de M. Marcel LEPAGE et de Melle Marie-Anne LE VAGUERESSE, célébré le 12 avril dernier. Nous présentons tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.



PETITES ANNONCES

- A vendre villa indépendante, plain pied, au cœur du village, plein Sud et vue imprenable. 120 m² habitables sur 650 m² de terrain clôt. Piscine coque, tout à l'égout, clim. réversible et cheminée (foyer fermé). Parfait état. Libre rapidement. Tél. : 04.94.72.29.65
- A louer Ste-Anastasié, maison de village 140 m² + terrasse + jardin + parking. Libre 1er juin. Tél. : 06.13.57.62.18
- A louer - Ste Anastasié :
 - studio indépendant avec mansarde - 1500 m² de jardin, 450 € + charges - libre le 1er Juillet 2008
 - F2 indépendant dans villa - animaux non acceptés, 550 € + charges - libre le 01/09/2008 Tél. : 09 63 47 60 97
- CHERCHE T2 ou grand T1 à Sainte-Anastasié. Tél. : 06.69.71.04.27
- Vends : -Bureau noir L. 150, prof. 70, H. 78, double plateau, 2 tiroirs, 1 porte : 45 €
 - Bureau informatique pin L. 119, prof. 59, H. 77, sur roulettes : 60 €
 - Meuble chaîne HIFI noir L. 62.5, prof. 4.1, H. 94, sur roulettes, 3 plateaux + 1 porte vitrée : 35 €
 - Table basque chêne massif, marqueterie L. 100, H. 72, 2 rallonges 35 : 60 €Mme Danielle JACQUOT, 463 Chemin Bertrand Marin
Tél. : 04.94.77.03.55 à partir du 15/05.
06.11.59.55.10 ou 06.33.05.68.73
- Vends cuisinière à bois blanche feu continu avec tuyaux de raccordement. Très bon état de marche : 50 €
Tél. : 04.94.72.24.34
- Vends : Husqvarna 250TE 2005. Achetée neuve juillet 2005, servi 25 H., prix 4 500 €.
Sherco 2006, habillage 2007, servi 30 heures. 5 500 €. Tél. : 06.63.73.83.20 ou 04.94.78.28.91
- Femme sérieuse avec références, propose ses services pour le repassage et le ménage, quelques heures par semaine (déclarée en chèque emploi service).
Tél. : 04.94.78.28.91 ou 06.73.56.36.60 demander Michèle

Ce bulletin est entièrement conçu et réalisé par les élus et le personnel communal de la commune de Sainte-Anastasié